



Défaut dans une procédure de liquidation judiciaire

Par **caroline**, le **02/03/2012** à **00:52**

Bonjour,

Ma mère est en procédure de liquidation judiciaire de son exploitation agricole suite à un plan de continuation qu'elle n'a pu finir d'honorer.

La liquidatrice a fait estimer par notaire les biens immobiliers qui se composent de deux parcelles bien séparées: un bois de 12 hectares et une parcelle de 8500 m² où il y a la maison.

le notaire a fait deux estimations distinctes mais la convocation au tribunal pour faire "approuver" la vente par le juge ne comportait qu'un lot global pour le prix dérisoire des bois...

Ma mère ne doit que 3100 euros d'après les comptes de la liquidatrice, à part ses émoluments qu'elle ne sait pas nous donner soit disant pour le moment...

Même au tribunal, ils avait sous les yeux cette estimation erronée et la jugel'a même fait remarqué à la liquidatrice.

Ma question est donc, au vu de ses erreurs, peut-il y avoir une remise en cause de la procédure pour vice ou autre... ou peut-on demander à changer de liquidateur pour la procédure, sachant qu'elle refuse de nous recevoir pour nous expliquer les choses et les démarches que l'on peut entreprendre, qu'elle ne nous précise pas ce que l'on doit en tout vu qu'elle ne chiffre pas ses frais...

C'est un vrai sac de noeud que nous avons bien du mal a comprendre...

Alors je vous remercie par avance d'éclairer notre lanterne car nous avons l'impression de n'avoir droit à aucunes explications.

Caroline

Par **caroline**, le **03/03/2012** à **00:13**

Bonjour, personne ne peut m'aider? Un commencement de réponse me ferait déjà du bien...
merci